

# Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 19 mars 2010 à 18h00

L'an deux mille dix, le dix neuf mars

Vu le code général des collectivités territoriales,  
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M BOLLE Pierre, Mme BONZON Annelise, M. DEJEAN Christian (arrivé après le vote du BP M 49), M MOURGUES David.

Absent excusé avec pouvoir : M. MENDRAS Bruno pouvoir à Mme VERDIER Nicole.

Secrétaire de séance : Mme VERDIER Nicole.

## Ordre du jour :

- 1°/Compte administratif et compte de gestion M14 2009,
- 2°/Compte administratif et compte de gestion M49 2009,
- 3°/ Budget Primitif M49 2010,
- 4°/ Fiscalité – 4 taxes,
- 5°/Budget Primitif M 14 2010,
- 6°/ Questions diverses

### **1°/Compte administratif et compte de gestion M14 2009.**

**Monsieur JULIEN Edmond**, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur JULIEN Edmond, maire, est résumé par les tableaux ci-joints.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Réalisations
Chap. 011	Charges à caractère général	27 733.99
Chap. 012	Charges de personnel	26 990.74
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	15 376.74
Chap. 66	Charges financières	954.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 310.00
Chap. 68	Dotations aux amortissements	1 375.40
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>75 740.87</b>
FONCTIONNEMENT - RECETTES		Réalisations
Chap.014	Atténuation de charges	564.75
Chap. 73	Impôts et taxes	31 460.00
Chap. 74	Dotations, subventions	49 137.33
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	3 968.00
Chap. 77	Produits exceptionnels	3 262.42
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>88 392.50</b>

INVESTISSEMENT - DEPENSES		Réalisations
OP.023	Travaux de voirie	837.20
Op. 034	Travaux Bâtiments Communaux	7 669.23
Op.038	Réfection façades chapelle	418.60
Op.044	Atelier municipal	32 922.35
Op.046	Entrée atelier « amende de police »	8 862.36
Op. 048	Aménagement intérieur de la chapelle	1 840.64
OPFI	Opérations financières	4 402.68
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>56 953.06</b>
INVESTISSEMENT - RECETTES		Réalisations
Op.038	Réfection façades chapelle	3 893.40
Op. 039	Réfection murs d'enceintes	9 603.30
Op.044	Atelier municipal	5 000.69
Op. 048	Aménagement intérieur de la chapelle	3 198.70
ONA	Opérations non affectées	1 375.40
OPFI	Opérations financières	5 927.46
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>28 998.95</b>

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous

	CA 2008	Résultats 2009	TOTAL
<b>Invest.</b>	+ 24 757.50 €	- 27 954.11 €	- 3 196.61 €
<b>Fonct.</b>	+ 49 280.57 €	+ 12 651.63	+ 61 932.20 €
<b>TOTAL</b>	+ 74 038.07 €		<b>+ 58 735.59 €</b>

Le résultat global de clôture 2009 du budget principal est donc de 58 735.59 €.

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 20 Mars 2009,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 du budget principal.

## **2°/Compte administratif et compte de gestion M 49 2009.**

**Monsieur JULIEN Edmond**, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil

municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par M JULIEN Edmond, le maire est résumé par les tableaux ci-joints.

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		Réalisation
Chap.011	Charges à caractère général	1 300.49
Chap.012	Charges de personnel	400.00
Chap. 66	Charges financières	950.88
Chap. 68	Dotations amortissements	8 813.00
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>11 464.37</b>

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		Réalisation
Chap.70	Ventes d'eau	9 692.97
Chap.77	Produits exceptionnels	7 200.00
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>16 892.97</b>

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		Réalisation
Chap.13	Amortissement de subventions	7 200.00
Chap.16	Emprunts	1 258.30
Chap.23	Immobilisation en cours	1 300.00
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>9 758.30</b>

<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		Réalisation
Chap.040	Opération d'ordre transfert entre sections	8 813.00
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>8 813.00</b>

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous.

	CA 2008	Affectation sur BP 2009	Report cumulé sur BP 2009	Réalisation 2009	Résultats Cumulés CA 2009
<b>Invest</b>	- 12 849.10 €	+ 13 000 €	+ 150.90 €	- 945.30 €	<b>- 794.40 €</b>
<b>Fonct</b>	+ 20 571.45 €	- 13 000 €	+ 7 571.45 €	+ 5 428.60 €	+ 13 000.05 €
<b>Solde</b>	+ 7 722.35 €			+ 4 483.00	<b>+ 12 205.65 €</b>

Le résultat global de clôture 2009 du budget de l'eau est donc de 12 205.65 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 20 mars 2009,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, le maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget de l'eau.

### **Affectation du résultat**

#### **Budget communal M14**

Monsieur le maire rappelle que les résultats cumulés du CA 2009 sont les suivants :

Fonctionnement : + 61 932.20 € Investissement : - 3 196.61 €.

Monsieur le maire propose d'affecter au budget 2010 une partie de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

	<b>Résultats Cumulés CA 2009</b>	Part affectée à l'investissement sur BP 2010	<b>Résultat après affectation BP 2010</b>
<b>Investissement</b>	- 3 196.61	+ 4000.00 cpte 1068	<b>Cpte 001 + 803.39</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 61 932.20	- 4000.00	<b>Cpte 002 + 57 932.20</b>
<b>Solde</b>	+ 58 735.59		<b>+ 58 735.59</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de M le maire et d'effectuer l'affectation comme indiquée ci-dessus.

### **Affectation du résultat**

#### **Budget communal M49**

Monsieur le maire rappelle les résultats cumulés du CA 2009.

Monsieur le maire propose d'affecter au budget 2010 une partie de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

	<b>Résultats Cumulé CA 2009</b>	Part affectée à l'investissement sur BP 2010	<b>Résultat après affectation BP 2010</b>
<b>Investissement</b>	- 794.40 €	+ 1000.00 € cpte 1068	<b>Cpte 001 + 205.60 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 13 000.05 €	- 1000.00 €	<b>Cpte 002 + 12 000.05 €</b>
<b>Solde</b>	+ 12 205.65 €		<b>+ 12 205.65 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le maire et d'effectuer l'affectation comme indiquée ci-dessus.

### **3°/ Budget Primitif M49 2010**

Le Budget primitif 2010 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Chapitres</b>	<b>DEPENSES</b>
002 Excédents antérieurs reportés	12 000.00	011. Charges a caractère général	7 277.00
70 ventes de produits	8 500.00	012. Charges de personnel	400.00
77 Produits exceptionnels	7 200.00	023. Virement de la section de fonct. a la section d'invest.	10 400.00
		681. Amortissement	8 813.00
		66. Charges financières	810.00
<b>TOTAL</b>	<b>27 700.00</b>		<b>27 700.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre/ article</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Chapitres</b>	<b>DEPENSES</b>
001 report antérieur	205.00	020. Dépenses imprévues	6 390.00
040/2813 Dotation amort.	8 813.00	13/ 139. Amortissement subvention	7 200.00
16/ 1641. Emprunt	9 582.00	16/ 1641. Emprunt	1 410.00
10/ 1068 Affectation	1 000.00	23/2315. Installation matériel	15 000.00
021/ Virement de la section de fonct.	10 400.00		
<b>TOTAL</b>	<b>30 000.00</b>		<b>30 000.00</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,  
Le conseil municipal à l'unanimité,

- o **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du budget de l'eau M 49 présenté comme ci-dessus.

Monsieur Christian DEJEAN, conseiller municipal arrive et prend part au conseil municipal.

#### **4 ° Fiscalité 2010 – 4 Taxes**

**Monsieur JULIEN Edmond**, le maire donne les bases, taux et produits obtenus en 2009, indiqué ci dessous :

<b>ANNEE 2009</b>			
<b>Taxes</b>	<b>Bases réelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits</b>
<b>T. H</b>	116 586	4.44	5 176
<b>F.B.</b>	68 556	6.13	4202
<b>F.N.B.</b>	2985	48.78	1456
			10 834
<b>T.P.</b>	32701	8.15	2665
			<b>13499</b>

**Monsieur JULIEN Edmond**, indique que la taxe professionnelle, comme annoncée par l'état, n'existe plus, cependant une somme compensatrice est attribuée par la préfecture à la mairie. Cette somme apparaît dans un compte spécifique sur le budget primitif 2010.

De ce fait le maire fait part des trois bases prévisionnelles de 2009, à savoir les taxes d'habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti.

Il propose les possibilités suivantes de calcul des taux des 3 taxes pour l'année 2010, conforme à la réglementation en vigueur soit :

#### **Proposition 1 : Produit attendu variation suivant coef.**

- **Produit attendu soit 12 500** / produit fiscal à taux constants (11168)

Soit 1.119269 **coefficient de variation proportionnelle**

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2010
T.H	118 200	4.97	5 874
F.B	72 700	6.86	4 987
F.N.B	3 000	54.60	1 638
			<b>12 499</b>

**Proposition 2 : Produit fiscal à taux constant (même taux que 2009)**

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2010
T.H	118 200	4.44	5 248
F.B	72 700	6.13	4 457
F.N.B	3 000	48.78	1 463
			<b>11 168</b>

*Le conseil municipal, à l'unanimité,*

**DECIDE** de retenir la proposition n°2, soit laisser les taux constants pour un produit attendu en 2010 de 11 168.00 €.

**5°/Budget Primitif M 14 2010.**

Le Budget primitif 2010 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Chapitres</b>	<b>DEPENSES</b>
002 Excédents antérieurs reportés	57 932.00	011. Charges a caractère général	48 474.00
73 Impôts et taxes	28 700.00	012 Charges de personnel	29 050.00
74 Dotations, subvention et participations	33 568.00	023. Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	19 000.00
75 Autres produits de gestion courante	3 200.00	65. Autres charges de gestion courante	18 300.00
		66. Charges financières	3 700.00
		67. Charges exceptionnelles	3 500.00
		68. Dotations aux amortissements	1 376.00
<b>TOTAL</b>	<b>123 400.00</b>		<b>123 400.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Opération/Chapitre</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	
Op. 020 Achat de matériel		3 000.00	
Op. 023 Travaux de voirie		3 240.00	
Op. 034 Travaux bâtiments communaux		5 000.00	
Op. 037 Carte communale	5 800.00	8 500.00	
Op. 048 Aménagement intérieur de la chapelle	44 722.00	85 000.00	
Op. 050 réfection toiture et menuiserie mairie	10 000.00	10 000.00	
Op. 052 Panneaux d'information		2 500.00	
OPFI Opérations financières		1760.00	
001 Dépôts et caution. reçus	803.00		
021 Virement de la section de fonct.	19 000.00		
10222 FCTVA	29 800.00		
1068. Affectation du résultat	4 000.00		
138 Subventions d'invest.	3 500.00		
2802 Amortissement doc. urbanisme	1 375.00		
<b>TOTAL</b>	<b>119 000.00</b>	<b>119 000.00</b>	

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- o **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du budget M14 présenté comme ci-dessus.

**Questions diverses**

**Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc**

Monsieur le maire fait part de la demande d'adhésion de l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc faite à la commune en tant que partenaire territoriale pour l'année 2010 pour un montant de 100 €. L'association regroupe plus de 100 producteurs, des opérateurs économiques de la filière, des associations, une trentaine de partenaires territoriaux et de partenaires institutionnels souhaitant valoriser la production et le territoire par l'AOC.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler le soutien que la commune apporte à cette association en adhérant pour l'année 2010 et de régler la cotisation d'un montant de 100 €.

Le conseil municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer en 2010 à l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc pour le montant annuel de 100 €.

**Site internet de Ste Croix de Caderle :**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Monsieur Bruno MENDRAS absent.

*« Ne pouvant être parmi vous ce soir, je souhaite vous faire part à l'occasion de ce conseil du travail réalisé sur le site de STE CROIX DE CADERLE et sur le topoguide (petit pont sur la voie royale).*

**Concernant le site de Ste CROIX de CADERLE**

*Le comité de pilotage dont je suis responsable avec pour membres : Violette AURIOL et Ginette LAFONT, s'est réuni au rythme d'une réunion de travail une fois par semaine depuis sa création.*

*Ce travail au sein du comité, fait l'objet de discussion constructive, intéressante et avance sereinement. Notre souci permanent « être simple mais complet » compromis par moment difficile à appliquer mais à nos yeux indispensable. Le comité de pilotage tient à remercier pour leur contribution actuelle et/ou à venir : Jacques TESSIER, Pierre VALETTE et Alain RENAUX, sans oublier tous les membres du conseil amenés à enrichir ce site au cours des semaines à venir.*

*En fonction de l'avancée de notre travail et des moyens matériels disponibles, je ferai une présentation du site en vidéo projection au prochain conseil.*

**Concernant le topoguide (petit pont sur la voie royale)**

*Hier, les choses se sont accélérées rapidement. Après un premier rendez-vous avec le maire de ST JEAN DU GARD sur zone il y a environ un mois et demi, puis deux autres courant mars le dernier étant mardi de cette semaine, le petit pont est lancé, enfin presque !!!!*

*Encore quelques appels téléphoniques avec monsieur OLIVIERI vice président Délégué au tourisme et maire de ST HIPPOLYTE DU FORT, l'office de tourisme intercommunal et Nathalie LALANDE du pôle touristique Cévenol le feu vert était définitivement donné.*

*J'ai encore rappelé l'importance de ce projet et sa réalisation dans des délais raisonnables, d'ici la fin juin je l'espère ?*

*Le coût total de cette passerelle en bois jeté sur les deux rives du pont actuel s'élève à 4973,34€, la mairie de ST JEAN propose de partager uniquement **les frais de fournitures** à part égale entre chaque commune, soit environ 1300€. Le reste sera supporté par ST JEAN DU GARD (main d'œuvre assemblage en atelier, mise en place sur zone).*

*Notre participation de 1300€ sera prise en charge par la communauté de communes Cévennes-Garrigue. Si la commune de STE CROIX devait faire un effort financier, son montant resterait modique voire nul. »*

Suite à la lecture des informations indiquées ci-dessus, Monsieur Christian DEJEAN fait part que ce pont ancien en pierre situé sur un chemin rural desservait à l'origine prioritairement des terres agricoles. Ainsi il estime que la construction d'une passerelle en bois pour le passage de randonneurs marginalise encore une fois le monde agricole qui ne bénéficie pas du même intérêt que celui du secteur touristique.

### **Natura 2000 :**

Monsieur le maire indique que le 10 novembre 2009 une réunion s'est tenue en mairie de Saumane sur la présentation du réseau Natura 2000, à laquelle il n'a pu se rendre.

Les communes et les groupements concernés par le site Natura 2000 conduisent l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site, avec l'aide d'un comité de pilotage (COFIL) présidé par un élu.

Afin de désigner la structure chargée d'élaborer le document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean – FR 9101368 » et le président du comité de pilotage, madame la sous-préfète organise une réunion le mercredi 24 mars à 10h00 à Saumane. Monsieur le maire ne pouvant s'y rendre souhaite qu'un conseiller le remplace.

Monsieur Christian DEJEAN et madame Ginette LAFONT sont candidats pour représenter le maire. Le conseil est également favorable.

De plus monsieur le maire indique que le budget pour la réalisation du site du gardon de St Jean s'élève à 125 000.00 € avec une participation des collectivités de 12 500.00 €. Chaque collectivité participera à hauteur de la surface de son territoire concerné par le projet. Pour la commune de Ste Croix de Caderle le montant de la participation s'élève à 377.42 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver cette participation et son montant.

Le conseil municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** la participation de Ste Croix de Caderle au budget de réalisation du site du gardon de St Jean du Gard ainsi que son montant de 377.42 €.

### **Grenier de la chapelle régularisation propriété :**

Suite à la régularisation du droit de propriété au profit de la Commune de Ste Croix de caderle concernant le bien immobilier cadastré section B numéro 59 "SAINTE CROIX" pour 1a 60ca constituant une Chapelle avec grenier.

Afin que la Commune de Ste Croix de Caderle dispose d'un acte authentique notarié et publié (opposable à tout tiers) concernant l'intégralité du bien immobilier édifié sur la parcelle cadastré section B numéro 59 sis à Ste Croix de Caderle il est proposé que ladite Commune de Ste Croix de Caderle requière le ministère de Maître Rémi VAILLEAU, Notaire à LASALLE 30460 à



l'effet de dresser un acte de notoriété prescriptive au profit du requérant concernant le bien cadastré section B numéro 59.

Monsieur le maire fait part que le coût de l'acte s'élève à 2.650 euros TTC dont frais de publication.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de saisir le notaire afin de régulariser la situation et d'engager la procédure de signature de l'acte notarié.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la régularisation du droit de propriété par la rédaction d'un acte notarié,

**AUTORISE** monsieur le maire à saisir le notaire Maître VAILLEAU et signer les documents nécessaires à cette régularisation.

#### **Association AEPAR :**

Monsieur le maire indique que l'association d'aides à domicile de Lasalle en milieu rural qui emploie 30 salariés se trouve en difficulté et menacée de dépôt de bilan.

Afin d'en discuter, une table ronde était prévue le mardi 16 mars à 17h00, qui a eu lieu à priori à 15h00, où monsieur le maire n'a pu se rendre, ni madame Marcelle MAZEL, conseillère municipale.

Monsieur de LATOUR, le maire de Lasalle, a convoqué les maires du canton en mairie le jeudi 25 mars afin de discuter des difficultés rencontrées par l'association. Monsieur le maire demande à se faire représenter à cette réunion. Madame Marcelle MAZEL est candidate pour représenter le maire. Le conseil est également favorable.

#### **Travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle :**

Monsieur le maire fait part que les réunions de chantier auront lieu le vendredi. Le lancement des travaux est prévu le 29 mars 2010.

L'entreprise SODEC doit intervenir la semaine prochaine pour réaliser des sondages. Une première réunion de chantier est toutefois prévue le jeudi 25 mars à 14h00 en présence de toutes les entreprises pour faire le point sur les travaux à réaliser.

**Publication ouvrage Chapelle :** Monsieur le maire fait part que la maquette de l'ouvrage va être éditée par la Sté passée composé, ainsi le comité de lecture pourra y apporter ses corrections éventuelles avant le lancement de l'édition complète de l'ouvrage.

**Panneau d'information à l'intérieur de la chapelle :** Monsieur le maire indique qu'il convient de contacter Madame Aspord-Mercier afin de lui indiquer notre volonté de la mise en place de ces panneaux dans la continuité des travaux de l'intérieur de la chapelle et lui demander des informations techniques.

**Association La Festo del País :** Monsieur le maire indique que suite à l'article paru dans le dernier bulletin peu de personnes se sont fait connaître en mairie. Il rappelle qu'il faut inciter les personnes intéressées à se faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

**Déneigement :** Monsieur le maire fait part que suite aux dernières chutes de neige, il conviendrait d'équiper un engin situé sur la commune pour

procéder rapidement au déneigement des chemins communaux et des chemins privés (avec autorisation des propriétaires avec une éventuelle participation financière). Il serait intéressant de trouver un tracteur, quatre roues motrices sur la commune. Il demande au conseil municipal son accord pour procéder aux recherches et aux demandes de devis pour équiper ce matériel, d'une étrave.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le maire à engager les démarches nécessaires afin d'avoir plus de précisions sur ce projet où une décision sera prise dans un conseil municipal ultérieur.

### **Comité de pilotage « Etude sur le développement »**

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité afin de savoir si la commune de Ste Croix de Caderle serait intéressée de participer à un comité de pilotage sur le développement au niveau du canton. Il précise qu'il a donné son accord. De ce fait une première réunion aura lieu le mercredi 24 mars prochain à 16h00 en mairie de Lasalle et demande si un conseiller pourrait y assister.

Madame Violette AURIOL représentera la commune.

**GDA du Mont Brion** : Monsieur Christian DEJAN fait part de la reprise de l'association du GDA du Mont Brion qui va communiquer des informations prochainement. Elle se veut l'interlocutrice privilégiée des communes dans le domaine de l'agriculture.

**Commission urbanisme** : Monsieur Pascal CREMER propose d'organiser la prochaine commission urbanisme le vendredi 9 avril à 20h30.

**Spectacle vivant** : Madame Violette AURIOL confirme que le spectacle vivant avec l'ensemble Carmine aura lieu le samedi 18 septembre 2010 (journée du patrimoine) à 18h00 dans la chapelle.

De plus un concert prévu sur la place, le 10 juillet 2010 avec Kenny MARGANT, est en cours de discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	M CREMER, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M BOLLE, Conseiller <i>Absent excusé</i>
Mme BONZON, Conseillère <i>Absente excusée</i>	M DEJEAN, Conseiller <i>Absent excusé</i>	Mme LAFONT, Conseillère	Mme MAZEL, Conseillère
M MENDRAS, Conseiller <i>Absent excusé pouvoir à Verdier Nicole</i>	M MOURGUES, Conseiller <i>Absent excusé</i>	Mme VERDIER, Conseillère	

